



Agence qui détient un double de clés sans mon accord

Par Enola

Bonjour à tous,
Je rencontre un problème avec mon agence qui a le double des clés de mon appartement.
Alors voilà je remet un peu le contexte :

Ce matin je reçois ce message de l'agent qui gère ma location:
« L'entreprise volets9 est devant votre porte êtes-vous chez vous ? »

(Sachant que 2 semaines plus tôt, il m'a téléphoné pour me dire que jeudi l'entreprise viendrait déposer les volets et je lui avais bien expliqué que je ne pouvais pas me libérer, que je travaillais toute la journée alors il m'a dit « pas de problème l'entreprise va vous contacter pour convenir d'un autre rendez-vous »).

En bref, c'est la 3eme fois que mon agent m'appelle pour me dire qu'il y a quelqu'un derrière ma porte, et que je dois ouvrir pour entreprendre les travaux.

Sauf que personne ne prévient du jour, ni de l'heure ?.donc je suis rarement chez moi quand ils se déplacent !! (il y a eu beaucoup de travaux à faire quand j'ai emménagé : chaudière qui fuit, pas d'eau chaude pendant 1 semaine, pas de compteur à gaz, plomberie à refaire à certains endroits?)

J'ai aussi reçu un message vocal de ma propriétaire disant que cet agent a le double de mes clés, et elle me demande si elle peut les donner aux artisans ?!

J'ai vraiment halluciné donc j'ai appelé mon agent qui me dit que c'est faux qu'il les a pas .

Au fur à mesure de notre discussion il assume finalement avoir les clés, le ton monte et il me raccroche au nez en me disant qu'il fait ce qu'il veut et que si je n'ai pas de disponibilité il s'en chargerait autrement? je vous passe les insultes et le reste? je suis étudiante j'y connais rien j'ai l'impression qu'il profite de la situation? et maintenant je me sens absolument pas en sécurité chez moi. Sont-ils en droit de garder un double ?

Je n'ai jamais donné mon accord pour quoique ce soit. La propriétaire m'a aussi avoué avoir mes clés de boîte au lettre mais ça je m'en fiche un peu mais bon pour quoi faire ??

Je m'excuse d'avance pour ce message pas très clair? j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer.
Belle journée

Par yapasdequoi

Bonjour

Si une personne entre chez vous sans votre accord c'est une violation de domicile qui est pénalement réprimée.

Mais avec un double de clés ce sera compliqué à prouver...

Donc première action : changez le barillet de la serrure (et gardez l'original pour le remettre lors de votre départ)

Ensuite tous travaux doivent être notifiés à l'avance au locataire. Sans cette préparation vous pouvez refuser l'accès.

Si besoin protestez par courrier RAR.

Par Enola

Merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide je vais faire le nécessaire !